

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE6

présenté par

M. Potier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , sociales ou »,

les mots :

« sociales et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.